Les cotisations 2013 sont à régler avant le 28 février auprès de Jean Luc

Cotisation simple = 32 € Cotisation couple = 43 €



9999999999999999999999999



Mariage de Mélanie et Manu Extrait du magazine Planète 2CV décembre 2012/ janvier 2013

99999999999999999999999

PROCHAINE REUNION
VENDREDI 15 MARS 2013







LA CIGO-DEWCHE Bulletin d'Information du Club

2 CV -O- RHIN



N°189

FEVRIER 2013

76, rue de Cernay 68700 STEINBACH

2 03.89.75.59.62

FAX: 03.89.75.59.62 **INTERNET**: http://2cvorhin.fr

E.MAIL: postmaster@2cvorhin.fr

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 02/02/2013

L'Assemblée Générale s'est tenue le 02 février 2013 à 20 h à la salle annexe de la Mairie de Ruelisheim. 40 membres étaient présents. Après l'adoption du procès-verbal de l'AG du 28 janvier 2012, le Président a dressé le bilan de l'année qui vient de s'écouler. Notre Club compte 63 membres : chiffre en hausse par rapport à 2010.

Il passe en revue les sorties et expos auxquelles le club a participé et remercie toutes les personnes actives qui contribuent à la vie du Club.

En 2013, le Club continuera de participer à des expos « ciblées » mais les sorties dominicales avec repas tiré du sac, quelle que soit la météo, seront également reconduites.

Le rapport du Trésorier, Stéphane Wagner, fait état d'une situation financière saine.

Les postes d'assesseur et de trésorier étaient à renouveler cette année au Comité de Direction. Eric Bill est reconduit dans ses fonctions d'assesseur. Au poste de trésorier, Marie Josée Fricker et Mélanie Hanser ont posé leur candidature pour succéder à Stéphane Wagner démissionnaire. Après un vote à bulletins secrets, c'est Mélanie Hanser qui a été élue à la majorité avec 23 voix contre 13 à Marie Josée Fricker et 3 bulletins blancs.

Les deux réviseurs aux comptes pour l'exercice 2013 sont Jean Paul WAGNER et Guy Aubert.

Les tarifs des cotisations pour 2013 sont fixés à :

32 € pour une cotisation simple

43 € pour une cotisation couple

Après avoir présenté les projets de sorties et expos déjà programmées pour 2013, le Président a levé la séance et la soirée s'est terminée par le traditionnel verre de l'amitié.

La Secrétaire
Marie Claude Gutzwiller



BOURSE MULTI COLLECTIONS ORGANISEE PAR L'ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DU CORPS DE KEMBS

1 REPAS ET 1 BOISSON PAR VOITURE

RDV à 10 HEURES

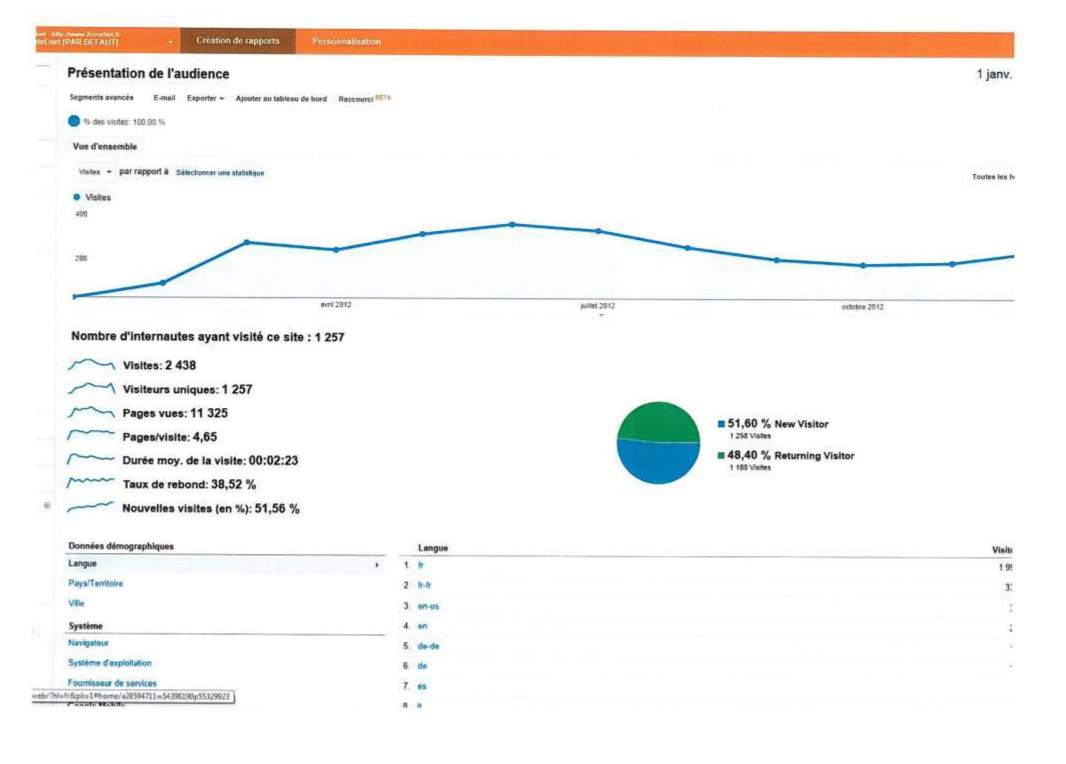
PARKING DU CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR ILLZACH

Téléphoner à Jean Luc pour inscription avant le 20 février 2013

Merci également aux personnes qui se sont préinscrites de confirmer ou non leur présence avant cette date

BON A SAVOIR

TAUX D'ALCOOLEMIE AU VOLANT	SANCTIONS ENCOURUES			
Si supériour à 0,2 g/l de sang pour les transports en commun Si entre 0,5 g/l de sang et 0,5 g/l de sang pour toutes les autres outégorées de véhicules	Contravention Amende jusqu'à 750 euros Amende jusqu'à 750 euros Amende jusqu'à 3 ans Suppersion du permis jusqu'à 3 ans Fietnati de il ponte du permis de conduire Tradit de la ponte du permis de conduire			
Si supérieur à 0.8 g/l de sang	Delt Amende jusqu'à 4 500 eurs Retrait de 8 points du permis de conduire Perne de prince jusqu'à 2 ans Immobilisation du vériscule Suspension cu a musicipan du permis de conduire jusqu'à 3 ans			
Si récidive dans les 5 ans qui suivert l'expiration de la précédente peine	Doublement des penies maximales d'aumande et de prison Remat de d'opoints au le pomis Immobilisation du véricule Acrustation de plain druit du permis de conduire jusqu'à 3 ars Confliscation obrigatoire du véricule si fautine set le propriéese Fautine set le propriéese			
Si supérieur à 0,5 g/l de sang et accident ayant entraîné une incapicité de travail expérieure à 3 mois	Asigu a 5 are d'empresonement et 75 000 euros d'amende annutation du penne de conduire			
Si supérieur à 0,5 g/l de song et homicide involuntaire	Jusqu'à 7 ans d'empresement et 100 000 euros d'amende availation du permis de conduire			
Si refue de se soumettre au contrôle	Augura 2 and d'empreconament et 4 500 euros d'amende pemes complémentaires			





76 rue de Cernay 68700 Steinbach

Tél./Fax: 03.89.75.59.62
E-Mail: postmaster@2cvorhin.fRÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le fait de prendre part à une sortie, une exposition ou tout autre activité nécessitant la conduite d'un véhicule et organisé par le club est soumis aux obligations suivantes :

- 1° être titulaire d'un permis de conduire pour la conduite d'un véhicule (permis B)
- -2° ne pas être sous le coup d'une suspension du dit permis pour quel motif que ce soit
- 3° justifier d'une assurance automobile valable et à jour des cotisations (la vignette assurance n'étant qu'une présomption)
- 4° disposer du contrôle technique valable pour le véhicule conduit
- 5° respecter scrupuleusement les règles du code de la route et particulièrement la législation concernant l'alcoolémie au volant

Le club décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces clauses.

Le cas échéant le club se donne le droit d'exclure le contrevenant temporairement ou définitivement.

Tous ces documents peuvent être exigés par l'organisateur ou le club lors de toutes sorties en véhicules (y compris les expositions).